

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522

1<sup>er</sup> mars 2008

### SOMMAIRE

Aldi S.A. ....	25048	Eaton Holding VII S.à r.l. ....	25032
Aldi S.A. ....	25010	FAUTSCH & DUPREZ S.A. - Electricité générale et industrielle ....	25055
Aldi S.A. ....	25010	Horsmans s.à r.l. ....	25041
Alpha Technologies S.A. ....	25048	Immobilière Palmiste S.A. ....	25041
BPT Arista S.A. ....	25011	Kairós Estate S.A. ....	25049
Chiquis SA ....	25042	Lindenhof Management S.à r.l. ....	25023
Colonnade Holdco N°4 S.à r.l. ....	25053	Sharkfin S.A. ....	25010
Comptoir Foncier de Holzem S.A. ....	25020	Star 2000 Holding S.A. ....	25052
CPI Asia Court House S.à r.l. ....	25026	Sumaho S.A. ....	25022
Dalipse S.A. ....	25056	Vienna VII Sàrl ....	25020
Dano S.A. ....	25052		

**Aldi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 38.599.

—  
EXTRAIT

Conformément à l'article 16 des statuts, il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 12 septembre 2007, de nommer Monsieur Christophe Germain, avec effet au 17 décembre 2007, au poste de: Chef de Vente.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022286/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00759. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080021404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Aldi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 38.599.

—  
EXTRAIT

Conformément à l'article 16 des statuts, il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 15 mars 2007, de rectifier son rapport du 6 décembre comme suit :

Monsieur E. Vandelaer est nommé au poste de Distribution Manager à partir du 2 janvier 2007, et non au poste de District Manager.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022287/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00756. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080021402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Sharkfin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 46.916.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

ALBA SERVIZI FIDUCIARI S.A., société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6901 Lugano, 12, Via Bossi, représentée par TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 décembre 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

ici représentée par Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, LAC/2007/8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding SHARKFIN S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 238 du 16 juin 1994, modifié suivant acte reçu par

le prêt notaire Hencks, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 681 du 4 avril 2006, modifiée suivant acte reçu par le prêt notaire Hencks, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2020 du 18 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.916.

Que le capital de ladite société est à ce jour de cent mille francs suisses (CHF 100.000.-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Que ALBA SERVIZI FIDUCIARI S.A., prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société SHARKFIN S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que SHARKFIN S.A., prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société SHARKFIN S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/541. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008021787/227/50.

(080020319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

### **BPT Arista S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BPT ARISTA S.A., a société anonyme, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 132.056 (the «Company»), incorporated by notarial deed of the undersigned notary on August 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 27, 2007.

The meeting is chaired by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms Sophie Liberatore, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and as scrutineer Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. That appears from the said attendance list, that all the thirty-one thousand (31,000) shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), which shares are fully paid up, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the existing shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

2. Capital increase to the extent of forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) to forty six million six hundred seventy thousand five hundred Euro (€ 46,670,500.-) by the creation and the issue of four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3. Waiver by the existing shareholder of its preferred subscription right and agreement by the existing shareholder to the following subscriptions:

Subscribers	Number of New shares
PENSIONS KASSEN FOR TEKNIKUM- OG DIPLOM INGENIØRER (ISP) with registered office at Kalvebod Brygge 31-33, 1780 Copenhagen V, Denmark . . . . .	129,000
AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION (AVJF) with registered office at c/o AAGE V. JENSEN FONDE, Kampmannsgade, 1, 1604 Copenhagen V, Denmark . . . . .	100,000
BankPension with registered office at Kalvebod Brygge 47, 4th floor, 1560 Copenhagen V, Denmark . . . . .	100,000
INVESTERINGSFONDEN FOR ØSTEUROPA (IØ) with registered office at Bremerholm 4, 1069 Copenhagen K, Denmark . . . . .	65,470
PETERCAM S.A. with registered office at rue Pierre d'Aspelt 1A, L-2018 Luxembourg . . . . .	15,000
BPT ASSET MANAGEMENT A/S with registered office at Bredgade 23A 3rd floor, DK-1260 Copenhagen K, Denmark . . . . .	10,107
NORDIC SHIPINVEST ApS with registered office at Damgårdsvej 21, 2930 Klampenborg, Denmark . . . . .	9,615
CIMID S.A. with registered office at Grand-rue 37, 1110 Morges, Switzerland . . . . .	6,900
DEXTER INVEST af 21. april 2006 A/S with registered office at Nørre Allé 29, 5500 Middelfart . . . . .	6,442
GREENFIELD FARMS Ltd with registered office at Greenfield House, Kilgobbin Rd, Stepside, Dublin 18, Ireland . . . . .	6,250
UAB HANSA INVESTICIJU VALDYMAS with registered office at Tuskulenu 39, Vilnius 09219, Lithuania . . . . .	5,000
AVACON INVEST ApS with registered office at Strandvejen 310, DK-2930 Klampenborg, Denmark . . . . .	3,200
ANTROPILA ApS with registered office at Snedkergangen 6, DK-2690 Karlslunde, Denmark . . . . .	1,923
CARDIOPHARMA ApS with registered office at Bregnevej 39, 2820 Gentofte, Denmark . . . . .	1,298
MFA + JENSEN HOLDING ApS with registered office at Holbækvej 109, DK-4400 Kalundborg, Denmark . . . . .	1,290
ENGEL & KISKY INVEST ApS with registered office at Fuglevangsvej 8B, 2960 Rungsted Kyst . . . . .	1,250
SCHULTZ-JENSEN HOLDING ApS with registered office at Tibbevangen 6, 3060 Espergærde . . . . .	1,250
PROJECT CONSULT ApS with registered office at Løvspringsvej 11 DK-2920 Hellerup, Denmark . . . . .	1,000
CENTER MANAGEMENT ApS with registered office at St. Kongensgade 49, Box 9005, DK-1022 Copenhagen K, Denmark . . . . .	700
DANCASA ApS with registered office at Sigridsvej 11, 2900 Hellerup, Denmark . . . . .	700
(the «Subscribers»)	
Total: . . . . .	466,395

4. Subscription by the Subscribers and full payment of the four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) new shares for the aggregate amount of forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-), by contribution in kind in the total amount of forty seven million six hundred one thousand nine hundred two Euro (€ 47,601,902.-), consisting in the contribution of four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) shares representing 100% of the share capital of BPT ARISTA A/S, a limited company incorporated under Danish laws, with registered seat at Bredgade 23 A, 2 DK-1260 Copenhagen K, Denmark and registered with the CVR under number 29151717, held by the Subscribers.

5. Capital decrease to the extent of thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) in order to decrease it from its present amount of forty six million six hundred seventy thousand five hundred Euro (€ 46,670,500.-) to forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) by cancellation of three hundred and ten (310) shares owned by BPT ASSET MANAGEMENT A/S, prenamed.

6. Restatement of Article 5, first paragraph, of the Company's bylaws to give it the following wording:

« **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the company is set at forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) divided into four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.»

7. Miscellaneous.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to convert the existing shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

*Second resolution*

The meeting resolved to increase the share capital to the extent of forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) to forty six million six hundred seventy thousand five hundred Euro (€ 46,670,500.-) by the creation and issue of four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

*Third resolution*

The existing shareholder declared to waive its preferred subscription right and the meeting resolved to agree to the subscription of the four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) new shares to be issued and paid in in nominal value in the amount of forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) as follows:

Subscribers	Number of New shares
PENSIONS KASSEN FOR TEKNIKUM- OG DIPLOMINGENIØRER (ISP) with registered office at Kalvebod Brygge 31-33, 1780 Copenhagen V, Denmark . . . . .	129,000
AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION (AVJF) with registered office at c/o AAGE V. JENSEN FONDE, Kampmannsgade, 1, 1604 Copenhagen V, Denmark . . . . .	100,000
BankPension with registered office at Kalvebod Brygge 47, 4th floor, 1560 Copenhagen V, Denmark . . .	100,000
INVESTERINGSFONDEN FOR ØSTEUROPA with registered office at Bremerholm 4, 1069 Copenhagen K, Denmark . . . . .	65,470
PETERCAM S.A. with registered office at rue Pierre d'Aspelt 1A, L-2018 Luxembourg . . . . .	15,000
BPT ASSET MANAGEMENT A/S with registered office at Bredgade 23A 3rd floor, DK-1260 Copenhagen K, Denmark . . . . .	10,107
NORDIC SHIPINVEST ApS with registered office at Damgårdsvej 21, 2930 Klampenborg, Denmark . . .	9,615
CIMID S.A. with registered office at Grand-rue 37, 1110 Morges, Switzerland . . . . .	6,900
DEXTER INVEST af 21. april 2006 A/S with registered office at Nørre Allé 29, 5500 Middelfart . . . . .	6,442
GREENFIELD FARMS Ltd with registered office at Greenfield House, Kilgobbin Rd, Stepaside, Dublin 18, Ireland . . . . .	6,250
UAB HANSA INVESTICIJU VALDYMAS with registered office at Tuskulenu 39, Vilnius 09219, Lithuania	5,000
AVACON INVEST ApS with registered office at Strandvejen 310, DK-2930 Klampenborg, Denmark . . .	3,200
ANTROPILA ApS with registered office at Snedkergangen 6, DK-2690 Karlslunde, Denmark . . . . .	1,923
CARDIOPHARMA ApS with registered office at Bregnevej 39, 2820 Gentofte, Denmark . . . . .	1,298
MFA + JENSEN HOLDING ApS with registered office at Holbækvej 109, DK-4400 Kalundborg, Denmark	1,290
ENGEL & KISKY INVEST ApS with registered office at Fuglevangsvej 8B, 2960 Rungsted Kyst . . . . .	1,250
SCHULTZ-JENSEN HOLDING ApS with registered office at Tibbevangen 6, 3060 Espergærde . . . . .	1,250
PROJECT CONSULT ApS with registered office at Løvspringsvej 11 DK-2920 Hellerup, Denmark . . . .	1,000
CENTER MANAGEMENT ApS with registered office at St. Kongensgade 49, Box 9005, DK-1022 Copenhagen K, Denmark . . . . .	700
DANCASA ApS with registered office at Sigridsvej 11, 2900 Hellerup, Denmark . . . . .	700
(the «Subscribers»)	
Total: . . . . .	466,395

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, intervened the Subscribers, all here represented by Mr Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of twenty proxies established in December 2007, which proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared to subscribe for four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) new shares and have them fully paid in in nominal value in the amount of forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) together with a share premium in the amount of nine hundred sixty two thousand four hundred two Euro (€ 962,402.-), by contribution in kind in the total amount of forty seven million six hundred one thousand nine hundred two Euro (€ 47,601,902.-) consisting in the contribution of four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) shares held by the Subscribers and representing 100% of the share capital of BPT ARISTA A/S, prenamed, as follows:

25014

Name	Number of shares contributed and subscribed	% of ownership of shares contributed	Nominal value of shares subscribed and contributed	Amount of shares premium paid €	Value of the shares contributed and subscribed
PENSIONS KASSEN FOR TEKNIKUM- OG DIPLOMINGENIØRER (ISP) . . . . .	129,000	27.66	12,900,000	266,190.-	13,166,190
AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION (AVJF) . . . . .	100,000	21.44	10,000,000	206,349.-	10,206,349
BankPension . . . . .	100,000	21.44	10,000,000	206,349.-	10,206,349
INVESTERINGSFONDEN FOR ØSTEUROPA (IØ) . . . . .	65,470	14.04	6,547,000	135,097.-	6,682,097
PETERCAM S.A. . . . .	15,000	3.22	1,500,000	30,952.-	1,530,952
BPT ASSET MANAGEMENT A/S . . . . .	10,107	2.17	1,010,700	20,856.-	1,031,556
NORDIC SHIPINVEST ApS . . . . .	9,615	2.06	961,500	19,840.-	981,340
CIMID S.A. . . . .	6,900	1.48	690,000	14,238.-	704,238
DEXTER INVEST af 21. april 2006 A/S . . . . .	6,442	1.38	644,200	13,293.-	657,493
GREENFIELD FARMS Ltd . . . . .	6,250	1.34	625,000	12,897.-	637,897
UAB HANSA INVESTICIJU VALDYMAS . . . . .	5,000	1.07	500,000	10,317.-	510,317
AVACON INVEST ApS . . . . .	3,200	0.69	320,000	6,603.-	326,603
ANTROPILA ApS . . . . .	1,923	0.41	192,300	3,968.-	196,268
CARDIOPHARMA ApS . . . . .	1,298	0.28	129,800	2,678.-	132,478
MFA + JENSEN HOLDING ApS . . . . .	1,290	0.28	129,000	2,662.-	131,662
ENGEL & KISKY INVEST ApS . . . . .	1,250	0.27	125,000	2,579.-	127,579
SCHULTZ-JENSEN HOLDING ApS . . . . .	1,250	0.27	125,000	2,579.-	127,579
PROJECT CONSULT ApS . . . . .	1,000	0.21	100,000	2,063.-	102,063
CENTER MANAGEMENT ApS . . . . .	700	0.15	70,000	1,444.-	71,444
DANCASA ApS . . . . .	700	0.15	70,000	1,444.-	71,444
Total . . . . .	466,395	100.00	46,639,500	962,402.-	47,601,902

The contribution of the four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) shares representing 100% of the share capital of BPT ARISTA A/S was transferred and accepted by the Company.

The total value of the contribution in kind is declared by the directors of BPT ARISTA A/S to be of forty seven million six hundred one thousand nine hundred two Euro (€ 47,601,902.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, auditor, which report concludes as follows:

*«Conclusion*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 466,395 shares with a nominal value of EUR 100.- each and a total share premium of EUR 962,402 to be issued, hence total consideration of EUR 47,601,902.-.

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

Independent Auditor»

Prementioned report, being initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a Trade and Companies Register extract dated October 1, 2007 of BPT ARISTA A/S;
- a copy of the shareholders register of BPT ARISTA A/S certified 'true and correct' by the directors of BPT ARISTA A/S;
- a contribution declaration of the directors of BPT ARISTA A/S attesting that the Subscribers are the unrestricted owners of the contributed shares.

*Effective implementation of the contribution*

BPT ARISTA A/S, declares that:

- the Subscribers are the sole unrestricted owners of the contributed shares and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective today without qualification;
- all further formalities are in course in Denmark, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Acceptance by the Directors of the Company*

Thereupon intervene the Directors of the Company, duly represented by Nicolas Cuisset, prenamed, who require the notary to act as follows:

To acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as Directors of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Variable rate capital tax exemption request*

Considering that it concerns a contribution in kind of more than sixty-five per-cent (65%) of the shares of a company incorporated and existing in the European Union (Denmark) to a Luxembourg company, the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.2. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to decrease the share capital to the extent of thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) in order to decrease it from its present amount of forty six million six hundred seventy thousand five hundred Euro (€ 46,670,500.-) to forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) by cancellation of three hundred and ten (310) shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, owned by BPT ASSET MANAGEMENT A/S, prenamed.

*Fifth resolution*

The meeting resolved to restate Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the company is set at forty six million six hundred thirty nine thousand five hundred Euro (€ 46,639,500.-) divided into four hundred sixty six thousand three hundred ninety five (466,395) shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately 7.000,- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme BPT ARISTA S.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 132.056 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sophie Liberatore, employée, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et comme scrutateur Mme Rachel Uhl, employée, ayant adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euro (€ 31.000,-) entièrement libéré, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des actions existantes d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

2. Augmentation de capital pour un montant de quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (€ 31.000,-) au montant de quarante-six millions six cent soixante-dix mille cinq cents Euro (€ 46.670.500,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

3. Renonciation par l'actionnaire unique à son droit préférentiel de souscription et consentement aux souscriptions suivantes:

Souscripteurs	Nombre d'Actions Nouvelles
PENSIONS KASSEN FOR TEKNIKUM- OG DIPLOMINGENIØRER (ISP) ayant son siège social à Kalvebod Brygge 31-33, 1780 Copenhague V, Danemark . . . . .	129.000
AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION (AVJF) ayant son siège social à c/o AAGE V. JENSEN FONDEN, Kampmannsgade, 1, 1604 Copenhague V, Danemark . . . . .	100.000
BankPension ayant son siège social à Kalvebod Brygge 47, 4th floor, 1560 Copenhague V, Denmark . . . . .	100.000
INVESTERINGSFONDEN FOR ØSTEUROPA (IØ) ayant son siège social à Bremerholm 4, 1069 Copenhague K, Denmark . . . . .	65.470
PETERCAM S.A. ayant son siège social à rue Pierre d'Aspelt 1A, L-2018 Luxembourg . . . . .	15.000
BPT ASSET MANAGEMENT A/S ayant son siège social à Bredgade 23A 3rd floor, DK-1260 Copenhague K, Denmark . . . . .	10.107
NORDIC SHIPINVEST ApS ayant son siège social à Damgårdsvej 21, 2930 Klampenborg, Denmark . . . . .	9.615
CIMID S.A. ayant son siège social à Grand-rue 37, 1110 Morges, Switzerland . . . . .	6.900
DEXTER INVEST af 21. april 2006 A/S ayant son siège social à Nørre Allé 29, 5500 Middelfart . . . . .	6.442
GREENFIELD FARMS Ltd ayant son siège social à Greenfield House, Kilgobbin Rd, Stepside, Dublin 18, Ireland . . . . .	6.250
UAB HANSA INVESTICIJU VALDYMAS ayant son siège social à Tuskulenu 39, Vilnius 09219, Lithuania	5.000
AVACON INVEST ApS ayant son siège social à Strandvejen 310, DK-2930 Klampenborg, Denmark . . . . .	3.200
ANTROPILA ApS ayant son siège social à Snedkergangen 6, DK-2690 Karlslunde, Denmark . . . . .	1.923
CARDIOPHARMA ApS ayant son siège social à Bregnevej 39, 2820 Gentofte, Denmark . . . . .	1.298
MFA + JENSEN HOLDING ApS ayant son siège social à Holbækvej 109, DK-4400 Kalundborg, Denmark	1.290
ENGEL & KISKY INVEST ApS ayant son siège social à Fuglevangsvej 8B, 2960 Rungsted Kyst . . . . .	1.250
SCHULTZ-JENSEN HOLDING ApS ayant son siège social à Tibbevangen 6, 3060 Espergærde . . . . .	1.250
PROJECT CONSULT ApS ayant son siège social à Løvspringsvej 11 DK-2920 Hellerup, Danemark . . . . .	1.000
CENTER MANAGEMENT ApS ayant son siège social à St. Kongensgade 49, Box 9005, DK-1022 Copenhague K, Danemark . . . . .	700
DANCASA ApS ayant son siège social à Sigridsvej 11, 2900 Hellerup, Danemark . . . . .	700
(les «Souscripteurs»)	
Total: . . . . .	466.395

4. Souscription par les Souscripteurs et libération des quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) nouvelles actions d'une valeur nominale totale de quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-), par apport en nature d'un montant total de quarante-sept millions six cent un mille neuf cent deux Euro (€ 47.601.902,-), consistant en l'apport de quatre cent soixante six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) actions représentant 100% du capital de la Société BPT ARISTA A/S, une société de droit danois ayant son siège social à Bredgade 23 A, 2 DK-1260 Copenhague K, Danemark, immatriculée au CVR sous le numéro 29151717, détenues par les Souscripteurs.

5. Diminution du capital pour un montant de trente et un mille Euro (€ 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions six cent soixante-dix mille cinq cents Euro (€ 46.670.500,-) au montant de quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-) par annulation de trente et un mille (31.000) actions appartenant à BPT ASSET MANAGEMENT A/S, susnommée.

6. Modification de l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-) divisé en quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) actions ayant une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, le capital social étant entièrement libéré.»

7. Divers

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir les actions existantes d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société pour un montant de quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (€ 31.000,-) au montant de quarante-six millions six cent soixante-dix mille cinq cents Euro (€ 46.670.500,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'actionnaire existant déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription et l'assemblée décide d'accepter la souscription des quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) nouvelles actions à émettre et à libérer à leur valeur nominale d'un montant de quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-) comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'Actions Nouvelles
PENSIONS KASSEN FOR TEKNIKUM- OG DIPLOMINGSINGENIØRER (ISP) ayant son siège social à Kalvebod Brygge 31-33, 1780 Copenhagen V, Danemark . . . . .	129.000
AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION (AVJF) ayant son siège social à c/o AAGE V. JENSEN FONDEN, Kampmannsgade, 1, 1604 Copenhagen V, Danemark . . . . .	100.000
BankPension ayant son siège social à Kalvebod Brygge 47, 4th floor, 1560 Copenhagen V, Denmark . . . . .	100.000
INVESTERINGSFONDEN FOR ØSTEUROPA ayant son siège social à Bremerholm 4, 1069 Copenhagen K, Denmark . . . . .	65.470
PETERCAM S.A. ayant son siège social à rue Pierre d'Aspelt 1A, L-2018 Luxembourg . . . . .	15.000
BPT ASSET MANAGEMENT A/S ayant son siège social à Bredgade 23A 3rd floor, DK-1260 Copenhagen K, Denmark . . . . .	10.107
NORDIC SHIPINVEST ApS ayant son siège social à Damgårdsvej 21, 2930 Klampenborg, Denmark . . . . .	9.615
CIMID S.A. ayant son siège social à Grand-rue 37, 1110 Morges, Switzerland . . . . .	6.900
DEXTER INVEST af 21. april 2006 A/S ayant son siège social à Nørre Allé 29, 5500 Middelfart . . . . .	6.442
GREENFIELD FARMS Ltd ayant son siège social à Greenfield House, Kilgobbin Rd, Stepside, Dublin 18, Ireland . . . . .	6.250
UAB HANSA INVESTICIJU VALDYMAS ayant son siège social à Tuskulenu 39, Vilnius 09219, Lithuania	5.000
AVACON INVEST ApS ayant son siège social à Strandvejen 310, DK-2930 Klampenborg, Denmark . . . . .	3.200
ANTROPILA ApS ayant son siège social à Snedkergangen 6, DK-2690 Karlslunde, Denmark . . . . .	1.923
CARDIOPHARMA ApS ayant son siège social à Bregnevej 39, 2820 Gentofte, Denmark . . . . .	1.298
MFA + JENSEN HOLDING ApS ayant son siège social à Holbækvej 109, DK-4400 Kalundborg, Denmark	1.290
ENGEL & KISKY INVEST ApS ayant son siège social à Fuglevangsvej 8B, 2960 Rungsted Kyst . . . . .	1.250
SCHULTZ-JENSEN HOLDING ApS ayant son siège social à Tibbevangen 6, 3060 Espergærde . . . . .	1.250
PROJECT CONSULT ApS ayant son siège social à Løvspringsvej 11 DK-2920 Hellerup, Danemark . . . . .	1.000
CENTER MANAGEMENT ApS ayant son siège social à St. Kongensgade 49, Box 9005, DK-1022 Copenhagen K, Danemark . . . . .	700
DANCASA ApS ayant son siège social à Sigridsvej 11, 2900 Hellerup, Danemark . . . . .	700
(les «Souscripteurs»)	
Total: . . . . .	466.395

## Intervention - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus les Souscripteurs, tous ici représentés par M. Nicolas Cuisset, susnommé, en vertu de vingt procurations établies en décembre 2007, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps, qui déclarent souscrire à quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale pour un montant total de quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-) avec une prime d'émission pour un montant de neuf cent soixante-deux mille quatre cents deux Euro (€ 962.402,-) par apport en nature d'un montant total de quarante-sept millions six cent un mille neuf cent deux Euro (€ 47.601.902,-) consistant en l'apport de quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) actions détenues par les Souscripteurs et représentant 100% du capital social de la Société BPT ARISTA A/S, susnommée, comme suit:

Nom	Nombre d'actions apportées et souscrites	% de détention des actions apportées	Valeur nominale des actions souscrites et apportées	Montant de la prime d'émission payée €	Valeur des actions apportées et souscrites
PENSIONS KASSEN FOR TEKNIKUM- OG DIPLOMINGENIØRER (ISP) . . . . .	129.000	27,66	12.900.000	266.190,-	13.166.190
AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION (AVJF) . . . . .	100.000	21,44	10.000.000	206.349,-	10.206.349
BankPension . . . . .	100.000	21,44	10.000.000	206.349,-	10.206.349
INVESTERINGSFONDEN FOR ØSTEUROPA (IØ) . . . . .	65.470	14,04	6.547.000	135.097,-	6.682.097
PETERCAM S.A. . . . .	15.000	3,22	1.500.000	30.952,-	1.530.952
BPT ASSET MANAGEMENT A/S . . . . .	10.107	2,17	1.010.700	20.856,-	1.031.556
NORDIC SHIPINVEST Aps . . . . .	9.615	2,06	961.500	19.840,-	981.340
CIMID S.A. . . . .	6.900	1,48	690.000	14.238,-	704.238
DEXTER INVEST af 21. april 2006 A/S . . . . .	6.442	1,38	644.200	13.293,-	657.493
GREENFIELD FARMS Ltd . . . . .	6.250	1,34	625.000	12.897,-	637.897
UAB HANSA INVESTICIJU VALDYMAS . . . . .	5.000	1,07	500.000	10.317,-	510.317
AVACON INVEST ApS . . . . .	3.200	0,69	320.000	6.603,-	326.603
ANTROPILA ApS . . . . .	1.923	0,41	192.300	3.968,-	196.268
CARDIOPHARMA ApS . . . . .	1.298	0,28	129.800	2.678,-	132.478
MFA + JENSEN HOLDING ApS . . . . .	1.290	0,28	129.000	2.662,-	131.662
ENGEL & KISKY INVEST ApS . . . . .	1.250	0,27	125.000	2.579,-	127.579
SCHULTZ-JENSEN HOLDING ApS . . . . .	1.250	0,27	125.000	2.579,-	127.579
PROJECT CONSULT ApS . . . . .	1.000	0,21	100.000	2.063,-	102.063
CENTER MANAGEMENT ApS . . . . .	700	0,15	70.000	1.444,-	71.444
DANCASA ApS . . . . .	700	0,15	70.000	1.444,-	71.444
Total . . . . .	466.395	100,00	46.639.500	962.402,-	47.601.902

L'apport des quatre cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) actions représentant 100% du capital social de la société BPT ARISTA A/S a été transféré et accepté par la Société.

Les administrateurs de la société BPT ARISTA A/S déclarent que la valeur totale de l'apport en nature est de quarante-sept millions six cent un mille neuf cent deux Euro (€ 47.601.902,-); l'estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et dont le rapport conclut comme suit:

## «Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 466,395 shares with a nominal value of EUR 100.- each and a total share premium of EUR 962,402 to be issued, hence total consideration of EUR 47,601,902.-.

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme  
Independent Auditor»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés daté du 1<sup>er</sup> octobre, 2007 de la société BPT ARISTA A/S;
- une copie du registre des actionnaires de la société BPT ARISTA A/S certifiée conforme par les administrateurs de la société BPT ARISTA A/S;
- une déclaration d'apport des administrateurs de la société BPT ARISTA A/S attestant du fait que les Souscripteurs sont propriétaires sans restrictions des actions apportées.

*Réalisation effective de l'apport*

La société BPT ARISTA A/S déclare que:

- les Souscripteurs sont les seuls propriétaires sans restrictions des actions apportées et ont le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et contractuellement librement cessibles;
- l'apport de ces actions est effectivement réalisé à la date de ce jour sans réserve;
- toutes les autres formalités sont en cours de réalisation au Danemark pour réaliser le transfert et le rendre opposable en tout lieu et à l'égard des tiers.

*Accord des administrateurs de la Société*

Sont alors intervenus les Administrateurs de la Société, ici représentés par M. Nicolas Cuisset, susnommé, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité d'administrateurs de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de cet apport, à son estimation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

*Requête en exonération du droit d'apport proportionnel*

Considérant qu'il s'agit d'un apport en nature représentant plus de soixante-cinq pour cent (65%) des actions d'une société constituée et ayant son siège en Union Européenne (Danemark) à une société luxembourgeoise, la Société se réfère à l'article 4.2. de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas, et présente la requête d'exonération du droit d'apport.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de diminuer le capital de la société pour un montant de trente et un mille Euro (€ 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions six cent soixante-dix mille cinq cents Euro (€ 46.670.500,-) au montant de quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cents Euro (€ 46.639.500,-) par l'annulation de trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) appartenant à BPT ASSET MANAGEMENT A/S.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-six millions six cent trente-neuf mille cinq cent Euro (€ 46.639.500,-) divisé en quatre cent soixante-six trois cent quatre-vingt-quinze (466.395) actions ayant une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, le capital social étant entièrement libéré.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Cuisset, S. Liberatore, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43375. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021905/211/469.

(080020520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Comptoir Foncier de Holzem S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.642.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2008 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

- La démission de LEADING PILOT CORPORATION de son mandat d'administrateur est acceptée.

- A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012:

ULYSS BUSINESS INC, IBC N ° 430903 incorporée le 7 février 2001 avec siège social à PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

- La démission de Monsieur Marcel Dudkiewicz de son mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur est acceptée.

- A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012:

Monsieur Alfred Polomski, employé privé, né le 2 avril 1953 à Calonne-Ricouart (62) France, demeurant 29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

L'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à élire un administrateur-délégué.

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu le 18 décembre 2007 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2008 que Monsieur Alfred Polomski a été élu administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008022279/809/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Vienna VII Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.842.

—  
In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES Ltd., a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr Laurent Thailly, lawyer, residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole actual shareholder of VIENNA VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), having its registered

office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of commerce and trade (registre du commerce et des sociétés) under number B 113.842 (hereinafter referred to as the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 January 2006 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 844, page 40500 dated 27 April 2006.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder approves the financial statements of the Company as of 27 December 2007.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of directors («conseil de gérance») of the Company for the exercise of their mandates from 1 January 2007 until the date of the present meeting.

*Third resolution*

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator: VIENNA LIQUIDATORSHIP Ltd, with registered office at OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands company registry under number 1449496.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately ... .

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

En l'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES Ltd, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 15, Portland Place, London W 1 B 1PT, inscrite auprès du registre de commerce anglais sous le numéro 04693597 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Laurent Thailly, juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société VIENNA VII S.à r.l. (ci-après désignée la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.842, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen,

notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, le 12 janvier 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 844, page 40500 daté du 27 avril 2006.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique approuve la situation comptable de la Société au 27 décembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la date de la présente assemblée.

*Troisième résolution*

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: VIENNA LIQUIDATORSHIP Ltd, ayant son siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1449496.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à ... .

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Thailly, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, LAC/2008/33. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021792/211/116.

(080020460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Sumaho S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.061.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS MANAGEMENT S.A., société de droit des Seychelles, établie et ayant son siège social à Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles), ici représentée

par Madame Corine Petit, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, en date du 31 décembre 2007, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SUMAHO S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66.061, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 août 1998, publié au Mémorial C numéro 814 du 7 novembre 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme SUMAHO S.A. pré-qualifiée, s'élève actuellement au 31.764,61 EUR, représenté par 14.000 actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SUMAHO S.A.

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, LAC/2008/1086. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008021894/5770/45.

(080020276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

### **Lindenhof Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.915.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au «Registrar of International Business Companies» sous le Numéro 63,417;

ici représentée par Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 14 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: LINDENHOF MANAGEMENT S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des

documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux 125 parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cent euros (1.500,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au «Registrar of International Business Companies» sous le Numéro 63,417.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Vansimpson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008. LAC/2008/2258. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008022235/220/135.

(080021527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**CPI Asia Court House S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.890.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighth of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg city

There appeared:

CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand-Duchy of Luxembourg, register under the number B 122.973 with the Luxembourg Chamber of Commerce,

here represented by Flora Gibert, residing professionally at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CPI ASIA COURT HOUSE S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman of the meeting or by one of the managers present.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman of the meeting or by one of the managers present.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - payment*

The share quotas have been subscribed by CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of Twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by five managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;

- Michael Astarita, born in New York (United States) on 19 August 1961, having his professional address at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY 10022, United States;

- Fess Wofse, born in New York (United States) on 22 June 1969, having his business address at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY 10022, United States;

- Valerie Cooke, born in Limerick (Ireland) on 24 May 1977, having her professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mark Beckett, born in London (Great Britain) on 14 September 1975, having his business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, P.O. Box 9.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg ville.

A comparu:

CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25B Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 122.973 auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Flora Gibert, ayant son adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration ci-jointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination CPI ASIA COURT HOUSE S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président de la réunion ou par l'un des gérants présents.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président de la réunion ou par l'un des gérants présents.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - libération*

Les parts sociales ont été souscrites par CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euro.

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par cinq gérants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974;

- Michael Astarita, né à New York (Etats-Unis), le 19 août 1961, ayant son adresse professionnelle au 731 Lexington Avenue, 22<sup>ème</sup> étage, New York NY 10022, Etats-Unis;

- Fess Wofse, né à New York (Etats-Unis), le 22 juin 1969 ayant son adresse professionnelle au 731 Lexington Avenue, 22<sup>ème</sup> étage, New York NY 10022, Etats-Unis;

- Valerie Cooke, née le 24 mai 1977 à Limerick (Irlande) demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mark Beckett, né à Londres le 14 septembre 1975 ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, B.P. 9.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008. Relation: LAC/2008/1528. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022237/211/320.

(080021274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Eaton Holding VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.885.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of January.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EATON BV, a company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, register number 33296.220, with registered address at Europalaan 202, 7559SC Hengelo, the Netherlands,

here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf,

by virtue of a proxy established on January 28th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of EATON HOLDING VII S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible toward the Company. Therefore co-owners of shares must be represented toward the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 15 below, the quorum shall apply taking into account the affected Manager(s) whereas the voting requirements do no more apply.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers having participated.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg Law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the allocation to the legal reserve and of the interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed by EATON BV, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

25036

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (€ 1,700.-).

*Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at seven (7).

2. Appoint the following persons as Managers:

- Mr David O. Otto, Vice President - Treasurer, residing at 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, United States of America;

- Mr Ken Semelsberger, Vice President - Treasurer and Corporate Development, residing at Carlton ct. 20706, OH 44149 Strongsville, United States of America;

- Mr Robert Elliott, Vice President - Assistant Treasurer, residing at 45 Pine River Drive, Bentleyville, Ohio 44022, USA;

- Mr James Dewar Pryde, Vice President - Finance and Administration, residing at Chemin des Bosquets 1, CH-1024 Ecublens, Switzerland;

- Mrs Susanne Marston, Senior European Legal Counsel, residing at Rue des Uttins 1B, CH-1110 Morges, Switzerland;

- Mr Maurice Fischer, Senior Manager - Accounting, residing at Chemin du Couchant 27, 1007 Lausanne, Switzerland;

- Mr Darren Byrka, Country Controller, residing at 1e Helmersstraat 53 H, 1054DB Amsterdam, The Netherlands;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EATON BV, une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Europalaan 202, 7559SC Hengelo, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 33296.220,

représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société en vue de les détenir à terme. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination EATON HOLDING VII S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** La propriété d'une part sociale emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, choisi parmi eux ou en dehors.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Gérants affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite

ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de l'allocation à la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune ont été souscrites par EATON BV, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille sept cents Euros (€ 1.700,-).

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérants à sept (7).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants:

- M. David O. Otto, Vice-Président - Trésorerie, demeurant au 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, Etats-Unis;

- M. Ken Semelsberger, Vice Président - Trésorerie et développement de société, demeurant au Carlton ct. 20706, OH 44149 Strongville, Etats-Unis;

- M. James Dewar Pryde, Vice Président - Finance et Administration, demeurant au Chemin des Bosquets 1, CH-1024 Ecublens, Suisse;

- M. Robert Elliott, Vice Président - Assistant trésorerie, demeurant au 45 Pine River Drive, Bentleyville, Ohio 44022, Etats-Unis;

- Mme Susanne Marston, Senior European Legal Counsel, demeurant au Rue des Uttins 1B, CH-1110 Morges, Suisse;

- M. Maurice Fischer, Senior Manager - Comptabilité, demeurant au Chemin du Couchant 27, 1007 Lausanne, Suisse;

- M. Darren Byrka, Directeur Régional, demeurant au le Helmersstraat 53 H, 1054DB Amsterdam, Pays-Bas.

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 janvier 2008, Relation: ECH/2008/94. — Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur ff. (signé): D. Speller.*

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008022241/201/498.

(080021234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Immobilière Palmiste S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.699.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2007 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

La démission de Monsieur Marcel Dudkiewicz de son mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur est acceptée.

A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012:

Monsieur Alfred Polomski, employé privé, né le 2 avril 1953 à Calonne-Ricouart (62) France, demeurant 29, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

L'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à élire un administrateur-délégué.

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu le 18 décembre 2007 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2007 que Monsieur Alfred Polomski a été élu administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager, valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 décembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008022280/809/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01864. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Horsmans s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7448 Lintgen, 10-12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.978.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

HORSMANS s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008022496/1048/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01841C. - Reçu 93 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Chiquis SA, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.896.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of January.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its Registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on January 10th, 2008.

Said proxy after having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it forms between itself:

**Title I.- Denomination, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme unipersonnelle under the name of CHIQUIS SA

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.**

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Title II.- Capital, shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by thirty one thousand (31000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

**Art. 8.** The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors, (administrateurs-délégués),

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI.- Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory Dispositions*

1.- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2008.

2.- The first annual general meeting will be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

All the 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.

2.- The following person have been elected as director, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2013:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, here represented by

Mr Doeke van der Molen, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2013:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.

4.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 janvier 2008

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer entre elle et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de CHIQUIS SA.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

## **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autres moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

##### *Souscription et libération*

Les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, représentée par

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2475. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008022486/206/342.

(080021364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

### **Aldi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

#### — EXTRAIT

Conformément à l'article 16 des statuts, il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 6 décembre 2006, de retirer à Monsieur Christian Legrain, avec effet au 12 décembre 2006, les pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration, en date du 29 mai 2000.

Le Conseil d'Administration a aussi décidé de nommer:

- Monsieur E. Vandelaer, domicilié à Rue des Minières 4, B-4920 Harze, au poste de District Manager à partir du 2 janvier 2007.

- Monsieur Y. Schloremerberg, domicilié à Chaussée de St Hubert, 12B, B-6640 Morhet, au poste de Chef de Projets, à partir du 2 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022288/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

### **Alpha Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> février 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008022261/218/13.

(080021015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Kairós Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 135.905.

---

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RAINE ENTERPRISES LLC, une société de droit des Etats Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 46 State Street, 3rd Floor, Albany, New York 12207 - USA, ici représentée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du décembre 2007.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination KAIROS ESTATE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EURO), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EURO) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million Euro (1.000.000,- EURO), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EURO) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juillet à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Le comparant a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant le capital social souscrit et a libéré en espèces la somme de 31.000,- EUR (trente-et-un mille Euros).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EURO) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
- Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/75. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022543/211/159.

(080021447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Star 2000 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 47.247.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sarl

Signature

Référence de publication: 2008022546/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Dano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 72.673.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DANO S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 1, rue des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 54 du 17 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 824 du 10 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manette Olsem, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst Schneider, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Par dérogation, l'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'est terminé le 30 novembre 2007.

2) Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Par dérogation, l'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'est terminé le 30 novembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Braun, M. Olsem, H. Schneider, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. Relation: LAC/2008/941. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008022701/212/62.

(080021149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Colonnade Holdco N°4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.333.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, with registered office at London E14 4BB, 5, The North Colonnade, Canary Warf, United Kingdom, registered under number LP005691,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 96.333, was incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 16, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1162 of November 6, 2003.

II.- That the capital of the private limited company COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l., pre-named, presently amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of his assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» constituée et existant sous l'empire du droit anglais, avec siège social à Londres E14 4BB, 5, The North Colonnade, Canary Warf, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP005691,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.333, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1162 du 6 novembre 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N ° 4 S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

25055

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008. Relation GRE/2008/37. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008022660/231/100.

(080021282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**FAUTSCH & DUPREZ S.A. - Electricité générale et industrielle, Société Anonyme.**

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.891.

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme FAUTSCH & DUPREZ S.A.-ELECTRICITE GENERALE ET INDUSTRIELLE, avec siège social à L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 274 du 18 avril 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Manfred Duprez, maître-électricien, demeurant à L-9980 Wilwerdange, Maison 43D.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Bivels.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy Hermann, employée privée, demeurant à L-9980 Wilwerdange, Maison 43D.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Augmentation de capital.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de cent dix-neuf mille (119.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt un mille (181.000,-) euros à trois cent mille (300.000,-) euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de cent dix-neuf mille (119.000,-) euros a été entièrement libéré par incorporation de bénéfices reportés, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 30 novembre 2007, lequel bilan, certifié par les actionnaires, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Suite à l'augmentation du capital social la valeur nominale des actions est désormais fixée à trois mille (3.000,-) euros.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital est fixé à trois cent mille (300.000,-) euros, divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois mille (3.000,-) euros chacune, entièrement libéré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Duprez, Kirsch, Hermann, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2008, Relation: DIE / 2008 / 795. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008022625/234/56.

(080021062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Dalipse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.273.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 30 août 2006, a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 30 août 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 30 août 2006, a désigné Mademoiselle Noëlle Piccione, née le 23 décembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration*

N. Piccione / I. Schul

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2008022511/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00809. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---